



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL

VILLE
DE
PENMARC'H
FINISTÈRE

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 19 JANVIER 2018

Etaient absents : M. Louis LE FLOC'H (procuration à M. Michel FRIN), Mme Claudine CABON (procuration à Mme Dominique PLOUHINEC), M. Arnaud VARIEL (procuration à M. Christian BUREL), Mme Christine MORIN (procuration à Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU)

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT, désigne, **Mélanie DUCROT** conseillère municipale, comme secrétaire de séance.

M Raynald TANTER, Maire, ouvre la séance et communique les informations suivantes :

- Une pensée pour Michaël GUERIN qui a perdu très récemment sa belle-mère et le conseil partage sa peine, celle de son épouse, de ses enfants et de toute sa famille ;
- Retour sur la cérémonie des vœux de la commune – Un remerciement pour la présence de tous les élus et des nombreux invités.
- De la tenue hier de la cérémonie également des vœux de la CCPBS à la salle Cap Caval avec de nombreux participants ;
- Un petit mot sur les tempêtes notamment sur le dispositif de prévention en présence des forces de l'ordre, il constate que trop de personnes avec des enfants s'exposent, de trop près, aux vagues et prennent des risques ;
- Evoque la panne de chaudière qui a conduit à une mesure d'urgence par la location d'une chaudière et ainsi permettre la consultation des entreprises et de plus réaliser des économies d'énergies.
- Le versement de subvention de la DRAC à hauteur de 10 474€ et du département de 15 000€ pour la restauration des statues ; d'une subvention du Conseil Régional pour l'acquisition du matériel de désherbage pour 4 376€
- De l'obtention du label Ville Internet, prix remis le 08/02 à Paris par M Mounir MAHJOUBI, secrétaire d'Etat au numérique qui conduira à la pose d'un panneau à l'entrée de ville et de l'organisation d'un déplacement des élus du comité de rédaction (Jean Louis BUANNIC, Eric RAPHALEN, Raynald TANTER)
- Rappel de la porte ouverte de la mairie samedi

M Bruno CARIOU rappelle la qualité d'accueil de la délégation à Schierling et félicite les comités de jumelage pour leurs échanges chaleureux pendant ce séjour en Allemagne.

M Raynald TANTER remercie M Bruno CARIOU de son intervention pour rappeler cet événement marquant de décembre 2017.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2017

M Raynald TANTER invite les conseillers à faire part de leurs observations.

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est donc approuvé à l'unanimité.

M Raynald TANTER propose d'aborder les points à l'ordre du jour.

1. *Signature du procès-verbal de mise à disposition de biens dans le cadre du transfert de la compétence « Promotion du Tourisme dont la création d'offices de Tourisme » à la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, approbation et autorisation de signer*

Mme Karine COSQUERIC rappelle que la compétence « **Promotion du Tourisme dont la création d'offices de tourisme** » a été transférée à la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud depuis le 1^{er} janvier 2017. La présente délibération vise à mettre à la disposition les biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de ladite compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, adopte cette présente délibération.

2. *Budget assainissement, approbation du compte administratif 2017*

M Jean-Louis BUANNIC propose aux conseillers d'approuver le compte administratif 2017 qui est en concordance avec le compte de gestion détenu par le trésorier de Pont-l'Abbé. Il souligne le travail remarquable du service financier car ces comptes sont normalement présentés deux mois plus tard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** donne acte au Maire de la commune de la présentation du compte administratif du budget annexe assainissement de l'exercice 2017.

3. *Budget assainissement, approbation du compte de gestion 2017*

M Jean-Louis BUANNIC poursuit la présentation des comptes de l'assainissement par la concordance du compte de gestion avec le compte administratif 2017 tenu par M GOURVENNEC, trésorier de Pont-l'Abbé.

Le conseil municipal adopte le compte de gestion du budget assainissement de l'année 2017 à **l'unanimité**.

4. *Transfert de la compétence assainissement à la CCPBS : clôture du budget annexe assainissement, transfert des résultats de clôture et réintégration de l'actif et du passif dans le budget principal de la commune*

M Jean-Louis BUANNIC rappelle que le transfert de la compétence entraîne automatiquement le transfert des résultats de clôture au budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, adopte cette présente délibération.

5. *Transfert des résultats de clôture du budget annexe assainissement collectif au budget annexe assainissement collectif de la Communauté de Communes Pays Bigouden Sud*

M Jean-Louis BUANNIC informe que le transfert de la compétence impose à la commune de transférer également les résultats de clôture constatés par la délibération précédente à la CCPBS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, adopte cette présente délibération.

6. *Transfert des emprunts et subventions dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes Pays Bigouden Sud*

M Raynald TANTER informe les conseillers que la CCPBS se voit transférer les emprunts et les subventions de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, adopte cette présente délibération.

7. Délégations d'attribution consenties au Maire en application du CGCT, article L. 2122-22

M Raynald TANTER informe qu'il manque une délégation dans l'hypothèse où il serait nécessaire de lever l'emprunt. Aussi, il propose de compléter la délégation aux fins de contracter des instruments de couverture et des produits de financement conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite que le conseil municipal fixera lors de l'élaboration du budget primitif. Il s'agit d'être réactif si cette action était nécessaire.

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU soulève le montant élevé pour les actions en justice à raison de 25 000€ par an et par action.

M Raynald TANTER précise que cette délégation n'a pas été modifiée conformément à la délibération précédente du conseil du 11/12/2015.

L'administration rappelle que cette délégation a été soumise au contrôle de légalité et n'a pas fait l'objet d'observations particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adopte cette présente délibération.

8. Restructuration et extension de la mairie. Attribution des marchés de travaux

M Raynald TANTER présente le bilan de l'opération relatif au projet de rénovation de la mairie. Il précise que l'attribution des lots est dans l'estimation de l'enveloppe travaux mais qu'il a été constaté la remontée des prix. Beaucoup d'entreprises ont candidaté et la concurrence a joué. Il s'agit pour le conseil de valider la liste des entreprises retenues, après avis favorable de la commission d'appel d'offres.

M Jean-Louis BUANNIC précise que les entreprises retenues sont celles du pays et qui lui semble important de le souligner. De plus, malgré le surcoût du chauffage par un système de géothermie, l'enveloppe est respectée et la collectivité montre l'exemple en matière d'énergie renouvelable.

M Raynald TANTER demande aux membres s'ils ont des observations par rapport aux montants des lots approuvés par la commission d'appel d'offres avant de procéder au vote de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à la majorité** avec sept abstentions (Mme Claudine CABON, Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, Mme Christine MORIN, Mme Fabienne LE GARS, M. Bruno CARIOU, M. Jean-Marc BREN, M. Robert BOUGUÉON), adopte la présente délibération.

M. Jean-Louis BUANNIC précise que le déménagement des agents dans les modules est prévu pour le 05 mars 2018.

9. Travaux balisage promenade de Baltimore entre l'école de Saint-Guénolé et la cale, programme 2018 - SDEF

M Raynald TANTER précise qu'il s'agit des travaux entre l'école de Saint-Guénolé jusqu'à la dernière maison au niveau de la cale avant la chapelle et que cela rejoint la question de la minorité concernant les aménagements préconisés dans l'étude de quartiers et qui englobe également l'interface ville-port. Il n'y a pas d'autres préconisations prises hors celles mentionnées par la SAFI.

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU demande si des aménagements sont prévus sur la place du port.

M Raynald TANTER précise qu'il n'a pas les éléments à ce jour puisqu'il s'agit de l'étude de l'interface ville – port.

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU demande si ces aménagements seront réalisés pour la saison prochaine.

M Raynald TANTER informe de la réalisation de travaux concernant les réseaux (assainissement & éclairage) et demande à M. Michel FRIN d'intervenir car il va y avoir des perturbations de circulation.

M Michel FRIN informe que les travaux sont prévus début mars pour une durée de 3 semaines rue Lucien Le Lay.

M Raynald TANTER précise qu'il s'agit d'un préalable avant de commencer les autres travaux allant jusqu'à la rue Casanova, qui incluent la place dans le périmètre.

M Jean-Louis BUANNIC revient sur le sujet de la délibération et précise que le SDEF a fait une étude spécifique puisque le matériel subit la corrosion marine ; qu'il s'agit également de sécuriser cette promenade sans dénaturer le visuel de la mer, du phare et du port de Saint-Guérolé. Il précise qu'il s'agit d'un investissement qui mérite d'être réalisé.

M Raynald TANTER précise qu'il s'agit d'un éclairage léger qui va baliser la promenade, la sécuriser et donner de l'attractivité au site très fréquenté. Le sol sera également traité pour une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aménagement qui est très sollicité.

M Bruno CARIOU demande s'il s'agit d'un balisage ou d'un éclairage.

M Michel FRIN précise qu'il s'agit d'un balisage intégré au mur.

M Jean-Louis BUANNIC précise que le sol sera tout de même éclairé.

M Christian BUREL indique que cela a conditionné le nombre de spots.

M Michel FRIN précise qu'ils sont espacés de 15 à 20m.

M Bruno CARIOU demande s'il s'agit de spots en inox qualité marine.

M Jean Louis BUANNIC répond qu'il s'agit d'une entreprise française qui les réalise.

M Bruno CARIOU souligne que la qualité est importante et beaucoup de collectivités ont rencontré des difficultés sur la qualité de ce type de matériel. Il précise également qu'il s'agit d'une promenade et non d'une piste de vitesse. Qu'il faut qu'elle soit partagée avec les vélos et que cette indication soit affichée au départ des entrées pour que les choses soient claires.

M Christian BUREL précise qu'il y aura un avantage certain au niveau sécuritaire puisque les personnes se verront.

M Jean- Louis BUANNIC informe qu'ils ont failli, lors du rendez-vous pour l'essai de nuit, être renversés par une mobylette sans feu de signalisation.

M Christian BUREL souligne qu'effectivement il s'est rendu en vélo au rendez-vous et qu'il a failli chuter car il ne voyait rien.

Mme Brigitte BOLZER demande si les travaux vont pouvoir être réalisés avant l'été.

M Jean-Louis BUANNIC confirme qu'ils sont prévus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette présente délibération.

10. Géoréférencement des réseaux d'éclairage public, programme 2018-SDEF

M Jean-Louis BUANNIC précise qu'il s'agit d'une obligation légale à laquelle les collectivités locales sont soumises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette présente délibération.

11. Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public à signer avec CELLNEX France SAS

M Raynald TANTER informe le conseil qu'il s'agit d'un renouvellement de convention comme cela se pratique pour les autres communes y compris la CCPBS.

Mme Fabienne LE GARS demande combien de communes du Pays Bigouden perçoivent la somme de 5 000 euros.

M Raynald TANTER précise qu'à chaque fois qu'il y a un pylône il y a une convention avec une redevance d'occupation du domaine public.

Mme Fabienne LE GARS précise que cela l'amène à interpellier Eric RAPHALEN sur le problème de la TNT. Comme elle l'avait déjà évoqué dans des conseils municipaux précédents, il avait été proposé de placer un émetteur sur Pont-l'Abbé pour un coût de 30 000 euros. Elle propose que les communes s'associent pour mettre cet émetteur pour résoudre ce problème de TNT avec ces sommes versées.

M Eric RAPHALEN intervient et explique qu'il s'agit ici d'opérateur mobile. Qu'une installation TNT coûte 60 000 euros d'après les informations recueillies d'une commune de Normandie pour 110 foyers couverts. Une telle installation, peu importe l'endroit, ne couvrira pas tous les foyers du territoire Bigouden. Ce système n'est pas probant. De plus, les contraintes du Sémaphore et d'autres ondes obligatoires, le CSA se réserve le droit de s'opposer ou de stopper le système. Ce risque est difficile à prendre.

Mme Fabienne LE GARS rappelle que de plus en plus de personnes sont blasées.

M Eric RAPHALEN dit bien connaître le problème pour recevoir en rendez-vous des administrés. La municipalité travaille toujours sur la pétition et qu'un déplacement est prévu le 08/02 à Paris pour recevoir un prix et les arobases qui vont permettre de montrer que la commune, bien qu'en périphérie, est à la pointe de la modernité. Ce prix sera remis par M Mounir MAHJOUBI, secrétaire d'Etat chargé au numérique et qu'il s'agit de la personne destinataire de la pétition. La pétition lui sera alors remise et il compte évoquer avec lui ce souci. Il évoque également que toutes les communes du pays Bigouden ne sont pas toutes concernées par ce problème voir peu impactées pour certaines.

M Jean-Louis BUANNIC précise que la commune de Tréffiat s'est prononcée pour soutenir cette initiative.

M Eric RAPHALEN rajoute que la commune de Plonéour-Lanvern également mais lors des échanges avec l'accueil des mairies, beaucoup disent ne pas avoir d'appels sur le sujet. Que la commune de Penmarc'h est très impactée contrairement au Guilvinec qui sont sur un niveau 2 sur 5, qui n'est pas un bon niveau. Pour la commune de Penmarc'h s'est encore moins bon soit 1 sur 5. Mais il remarque que le phénomène s'accroît et que la réception devient de plus en plus mauvaise.

Mme Fabienne LE GARS précise qu'en fonction de l'heure, la réception devient de plus en plus mauvaise.

M Jean Louis BUANNIC intervient et soulève la solution du haut débit.

M Eric RAPHALEN dit que le gouvernement joue la montre. La priorité est donnée à la fibre optique et au haut débit. On va vers le tout numérique. Nous avons suffisamment d'appels et de témoignages pour être révoltés par ce qui se passe.

M Bruno CARIOU souhaite intervenir sur l'émission d'ondes, objet direct de la délibération du pylône. Il attire l'attention sur le site d'implantation. Il précise que ce site est une zone sensible, qui est dû à la présence de nombreux enfants et rappelle que cela n'est pas un hasard si l'opérateur communique les impacts en matière de santé, document obligatoire. Il est persuadé que beaucoup de familles ignorent le niveau de réceptivité de leur enfant par rapport à ces émissions.

M Eric RAPHALEN confirme que près des écoles, ces implantations ne sont pas admises de par la loi.

M Bruno CARIOU s'interroge pourquoi une loi pour les écoles et pas pour le stade alors qu'ils sont exposés de la même manière. Il s'agit d'une aberration. Il y a un vrai risque pour la santé.

M Frédéric POURCHASSE intervient et informe le conseil de son entretien avec l'opérateur FREE en présence d'Eric RAPHALEN. Ce sujet a été évoqué avec eux. L'opérateur leur a attesté preuve à l'appui que le dégagement d'un pylône est moins important en termes d'impacts que d'avoir le téléphone à l'oreille ou dans la poche. Il faut s'interroger sur ce qui est le plus nocif au départ.

M Bruno CARIOU intervient et rappelle qu'il y a un risque et qu'il ne votera pas cette décision.

M Jean-Louis BUANNIC soutient que le 1^{er} risque est celui de l'accoutumance psychologique de l'enfant. Il s'agit de s'interroger sur l'ensemble des outils modernes de communication portés par des ondes ou autres.

M Eric RAPHALEN précise que l'opérateur FREE avait sollicité une implantation au stade qui a été refusée. Cependant, il reçoit beaucoup d'interpellations notamment sur Saint-Guérolé sur les solutions apportées aux problèmes de réception de la téléphonie mobile. Il y a un vrai dilemme de répondre à l'attractivité de la commune et au principe de précaution.

M Christian BUREL interpelle M. Bruno CARIOU sur l'utilisation de son téléphone lorsqu'il est en déplacement. Il ne pense pas qu'il se pose à chaque fois la question en passant les relais. Dans ce cas, il ne faut pas utiliser le téléphone mobile.

M Jean-Marc BREN réagit et dit qu'on se trompe de sujet. Que l'intervention de M. Bruno CARIOU était de relever que l'implantation au stade était peu judicieuse en raison de la présence des enfants et qu'il n'est pas question de plus avoir un téléphone.

M Eric RAPHALEN précise qu'être proche d'une antenne est moins nocif qu'à 200 mètres.

M Frédéric POURCHASSE soutient que c'est au pied du pylône que l'on a le moins d'émissions.

M Maurice LE FLOCH précise qu'il existe des normes européennes et qu'on peut tester les émissions si cela peut rassurer comme il a pu le faire dans une commune dans une expérience antérieure avec l'implantation de 3 pylônes sur un château d'eau. Il s'agit de vérifier la puissance.

M Jean-Louis BUANNIC rappelle que les élus ne peuvent être que d'accord avec M Bruno CARIOU sur la protection de l'enfant. Toutefois, il précise que la première protection de l'enfant, par rapport aux ondes, se situe au domicile familial et que le 1^{er} contrôle est d'abord parental. Que la première chose que les parents attendent des élus est la fourniture de l'accès au téléphone y compris télévisuel. Chose qui est faite. En ce qui concerne la protection de l'enfance, il ne faut pas se tromper de cible. Chacun prend ses responsabilités. Le premier contrôle de la santé de l'enfant relève de la sphère familiale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 5 abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, Mme Christine MORIN, Mme Fabienne LE GARS, M. Bruno CARIOU et M. Robert BOUGUÉON), adopte cette présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, M Raynald TANTER propose de traiter les questions de la minorité.

QUESTIONS DE LA MINORITE

Fréquentation de la musik-hall. Pouvez-vous nous indiquer si cette nouvelle salle a trouvé son public ? Quelles sont les associations utilisatrices et le taux de fréquentation de ce nouvel espace ?

Mme Marie-Claire DUPONT précise que cette salle est occupée par les deux groupes de musiciens, qui étaient antérieurement hébergés en haut de la maison des associations. Il s'y pratique également du yoga dans la salle d'expression. Il existe également des ateliers de musique pour des enfants et très prochainement des cours de sonorisation organisés par l'UPAL. Enfin, une demande de créneaux a été formulée par un groupe de 8 musiciens qui veulent créer une association pour de la musique électronique et de sa promotion.

Rencontre des riverains de la rue Runavalen. Lors du dernier conseil vous nous aviez indiqué devoir rencontrer les riverains au sujet du projet d'assainissement. Une rencontre a-t-elle été organisée avec le collectif constitué ?

M Jean-Louis BUANNIC rappelle qu'il s'agit d'un engagement pris et qu'il sera tenu puisque la municipalité dispose aujourd'hui de l'ensemble des éléments, qui soient juridiques ou techniques, pour réunir tout le monde y compris le collectif et ce, pour apporter le maximum d'informations rassurantes soit **le vendredi 16 février à 20h30.**

M Raynald TANTER précise qu'il a signé le courrier pour le collectif et qu'un flyer sera distribué à l'ensemble des riverains concernés par les travaux d'assainissement.

Logement d'urgence au-dessus de la poste. Lors de la cérémonie des vœux vous avez indiqué que l'aménagement de ce logement est terminé. Il semblerait d'ailleurs qu'il soit occupé. Pouvez-vous nous indiquer s'il y a un ou deux logements et la surface des locaux ainsi occupés au-dessus de la poste ? De même quelle est la superficie des locaux vacants dans ce bâtiment ? Vont-ils trouver une utilité fonctionnelle le temps des travaux de réhabilitation de la mairie ?

M Raynald TANTER rappelle que cet équipement a fait l'objet d'une visite des élus et a été inauguré en présence de Mme Fabienne LE GARS qui doit disposer des éléments. En ce qui concerne l'arrière du bâtiment, ancien lieu de tri de la poste, il sera utilisé pour stocker les archives et le mobilier qui ne sera pas transféré dans les modules pendant la phase des travaux. Il demande à M. Hervé VAILLANT de prendre la parole sur l'occupation du logement d'urgence.

M Hervé VAILLANT rappelle que la mairie met à disposition ces surfaces sous forme de convention et que le CCAS a réalisé des travaux. Ce logement est occupé par une femme et ses enfants. Il indique, comme cela a été constaté lors de la visite, qu'il est composé de deux logements. L'un de 10.86m² et l'autre de 133,52m². Actuellement 116m² sont occupés.

Bâtiments au pied du phare. Les autorisations attendues de l'administration ont-elles été délivrées ? Un (des) projet(s) est (sont)-ils arrêté(s) ?

Mme Marie-Claire DUPONT informe que le cabinet DE PONTAUD concernant l'étude a été relancé et qu'une rencontre est programmée le 07/02 avec les Phares & Balises pour faire le point sur ce secteur.

Interface Ville-Port. La démolition des anciens locaux « Eckmühl couture » faisait partie d'un projet global d'aménagement de Saint-Guérolé avec au cœur de celui-ci l'aménagement de l'interface port-ville. D'autres préconisations du rapport d'étude vont-elles être mises en œuvre avant le début de la prochaine saison touristique ?

Les réponses à cette question ont été traitées lors du débat du Conseil municipal de ce jour. Il n'y a plus lieu de revenir dessus.

La séance est levée 21h52.

Le Secrétaire,

Mélanie DUCROT



Le Maire,

Raynald TANTER

